

COMPTE RENDU SYNTHÈSE ET AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 JANVIER 2024

Présents : CALVET Guy, FRIGOLA Dominique, COLSON Christian, JOURDA Sofiya, DUPONT Fabrice, MEUNIER Paul, CALVET Carole, VILLEROY-ATLE Eulalie, BRICAULT Marie-Noëlle

Absents avec procuration :





Absents :

Secrétaire de séance : CALVET Carole

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Arnac, légalement convoqué, s'est rassemblé dans la salle de réunion de la Mairie.

ORDRE DU JOUR :

DÉLIBÉRATIONS

-  Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement du parking communal
-  Demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour la création d'un parking communal
-  Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables
-  Approbation avant-projet définitif création parking

AFFAIRES IMPORTANTES

- Informations sur l'ensemble des travaux en cours pour 2024
- Demande de fond de concours CCAF
- Nettoyage mairie ASSAD + GITE 2 fois 1 heure

AFFAIRES DIVERSES

- Présentation des gîtes de France pour gîte communal
- Augmentation des loyers suivant l'indice 3.50% suivant l'IRL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00



Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal.

Le compte rendu du conseil municipal du 01 décembre 2023 est approuvé

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et approuvé en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L2221-7 du CGCT



DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DU PARKING COMMUNAL

Monsieur le Maire informe qu'un projet de construction d'un parking communal a été exposé et approuvé lors de la réunion publique du 10 janvier 2024 ;

L'estimation des travaux s'élève à 240 000€ HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide :

1) d'approuver sans réserve l'avant-projet pour un montant total hors taxe de 240 000€ HT

2) de demander une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 122 400 € HT

3) de prendre acte que :

- l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides

- la durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans

- la commune s'engage à prendre en charge la part qui lui incombe soit un minimum de 20% du montant HT 48 000€

- inscrit le montant de ces dépenses au budget de la commune

4) de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.



DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024 POUR LA CREATION D'UN PARKING COMMUNAL

Monsieur le Maire informe qu'un projet de construction d'un parking communal a été exposé et approuvé lors de la réunion publique du 10 janvier 2024 ;

L'estimation des travaux s'élève à 240 000€ HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide :

1) d'approuver sans réserve l'avant-projet pour un montant total hors taxe de 240 000€ HT

2) de demander une subvention au titre de la DETR à hauteur de 29% soit 69 600 € HT

3) de prendre acte que :

- l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides

- la durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans

- la commune s'engage à prendre en charge la part qui lui incombe soit un minimum de 20% du montant HT 48 000€

- inscrit le montant de ces dépenses au budget de la commune

4) de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire informe que :

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit une concertation du public selon les modalités librement déterminées par la commune a été mise en œuvre sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) ainsi de leurs ouvrages connexes.

Le présent document rappelle les modalités de concertation, présente le bilan des avis rendus ainsi que les motivations aux suites données.

Les zones sont définies ainsi :

Identification de la Zone (lieu(x)- dit(s))	Références cadastrales des parcelles	Contenance de la zone (ha)	Nature/usage support (avant EnR)	Type d'énergie renouvelable proposé
Carrières	B0264	8ha632	Carrière	Photovoltaïque
Parking	A11088	105m2	Lavoir	Photovoltaïque
Las Serrettes (Projet en cours)	Annexe 3	24	Friche	Photovoltaïque
VOTE	IDENTIFICATION	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	LAS SERRETTE	6	1	2
	CARRIERES	UNANIMITE		
	PARKING	UNANIMITE		

APPROBATION AVANT PROJET DEFINITIF CREATION PARKING

Monsieur le Maire informe le conseil du projet de création d'un parking communal, décrit comme ceci :

L'opération porte sur un projet d'aménagement d'un terrain vague en aire de service pour vélos et parking public qui va permettre :

- De créer, pour la commune, un embellissement notable sur une friche actuellement utilisé comme parking sauvage.
 - Cheminement doux et végétalisé
 - Mise en valeur du lavoir du village
 - Traitement du local poubelle (aspect esthétique et fonctionnel)
- D'offrir des services communaux profitables aux habitants de Saint Arnac, mais également aux extérieurs :
 - Parking aménagé et bornes de recharges électriques pour véhicules
 - Une zone de piquenique au niveau du lavoir.
 - WC public PMR sur le parking et servant également pour la zone de piquenique et pour la salle des fêtes à proximité de l'aménagement.
 - Une aire de service pour les recharges vélos en vue des interconnexions possibles sur la future voie verte de l'Agly et passant à Lesquerde.

1. Coût prévisionnel de l'opération et des recettes :

Poste de dépense	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
TRAVAUX	207 338 €	Etat	69 000 €	29%
Estimation Travaux à l'AVD par lots	181 810 €	DETR	69 000 €	29%
LOT 1 - Voirie - Reseaux -	121 285 €			
LOT 2 - Maçonnerie -	60 525 €			
LOT 3 - Espaces Verts (10 552 € HT) -				
Aléas	23 635 €			
Aléas (≥13% coût des travaux)	23 635 €			
Provisions (actual./Révis.)	1 892 €			
Révision Phase Trvx	1 892 €			
PI	28 973 €	Département	122 400 €	51%
MOE	14 108 €	AIT	122 400 €	51 %
CSPS	2 000 €			
Révision Phase Etude	503 €			
Topo/Géomètre	1 550 €			
Rémunération Mandataire	10 811 €			
AUTRES Raccordements	3 690 €	Autofinancement	48 000 €	20%
TOTAL	240 000 €		240 000 €	100%

2. Calendrier détaillé :

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Consultation MOE Juin 2023
- AVP : Décembre 2023
- PRO/DCE : Janvier 2024
- Consultation : Sous réserve des subventions
- Travaux : 5 mois

3. Documents techniques :

Au stade pré-étude, les documents techniques pouvant être joints au dossier sont les suivants :

- Relevé topographique
- Esquisse envisagée
- DT/DICT
- AVP
- Devis Quantitatif Estimatif Détaillé au stade AVP de la MOE

Le projet est approuvé à l'unanimité.



AFFAIRES IMPORTANTES



Informations concernant la secrétaire de mairie Camille Pastou



Informations sur l'ensemble des travaux en cours pour 2024

- Eclairage public
- Mise en place de la fibre
- Adressage convention avec la poste
- Mise en fonctionnement de l'antenne le 29 janvier 2024
- Restauration des statues de l'église
- Travaux de la salle des fêtes : acoustique =7625 €
- Travaux chemin les Pujols



Demande de fond de concours à la CCAF pour les travaux d'acoustique de la salle de fêtes



Nettoyage de la mairie et du gîte mis en location saisonnière

- Mairie : ASSAD 2h./semaine
- Gîte : location weekend supprimée, nettoyage ASSAD



AFFAIRES DIVERSES



Présentation des gîtes de France pour le gîte communal donné en location saisonnière. Mr Frigola a exposé les obligations, le cahier des charges, etc... afin d'obtenir le label gîte de France, ainsi que le coût de cette adhésion :

- **270€/ an**

Des informations complémentaires sont en attente de réponse

Divers courriers reçus sont lus par Monsieur le Maire :

- Remerciement de l'ADMR pour a subvention octroyée
- Panneau du nom de la commune écrit en occitan = pas de changement
- Présentation du bilan des pompiers pour 2023

Monsieur le Maire clôture la séance à 22h30